



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250407-D_2025_3_6-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_3_6

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 13

**Objet : Vote du Budget Primitif
2025 : Budget annexe SPANC_
47502**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur RISSE Michel

Pouvoirs :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique le tableau qui est une synthèse du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 2025 par section d'une part, et par chapitre pour le fonctionnement et pour l'investissement d'autre part.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 53 777.00 € et en section d'investissement à 20 759.92 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 990.00
012	Charges de personnel	38 300.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 987.00
	TOTAL	53 777.00

Recettes :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250407-D_2025_3_6-DE

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 677.52
70	Produits des services, du domaine et des ventes	51 099.48
	TOTAL	53 777.00

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	20 759.92
	TOTAL	20 759.92

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	16 772.92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 987.00
	TOTAL	20 759.92

Sur la base de la présentation du budget annexe du SPANC au titre de l'exercice 2025 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, M. Joël FOURNIER, Président, met au vote le budget annexe du SPANC 2025.

**En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés :
ADOpte le budget annexe du SPANC 2025,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le